



Communiqué de presse

Marseille, le mercredi 22 juin 2022

La Ville de Marseille et la préfecture de police des Bouches-du-Rhône déploient un nouveau dispositif de secours et de sécurité sur les plages marseillaises

Afin de garantir une saison estivale apaisée, la préfecture de police des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille ont travaillé ensemble à une nouvelle organisation des secours et de la sécurité sur les plages marseillaises, reposant sur trois principes :

- **Des postes de secours sur les plages tenus par des personnels spécialisés dans le sauvetage et le secourisme ;**
- **Des patrouilles de police spécialisées, sur les plages et la bande littorale, plus nombreuses, plus visibles ;**
- **Une étroite coordination entre tous les intervenants sur les plages.**

Ces principes ont fait l'objet de nombreux échanges entre la préfecture de police et la Ville de Marseille, ainsi que de réunions de présentation aux élus et associations d'habitants.

Ce dispositif constitue une évolution majeure pour l'amélioration de la sécurité des Marseillais et des touristes ainsi que pour l'organisation de la répartition des missions de sécurité et de secours sur les 10 plages dont la baignade est surveillée à Marseille.

La Ville de Marseille assure les missions de secourisme et de sauvetage sur 6 plages (Borély-Bonneveine, Huveaune, Prado sud et nord, Prophète et Frioul). Dans ce cadre, depuis quelques semaines, **la municipalité a recruté des maîtres nageurs sauveteurs qualifiés pour renforcer ses effectifs.**

La direction départementale de la sécurité publique assure la coordination opérationnelle de l'ensemble des postes de secours ainsi que les missions de secourisme et de sauvetage sur 3 plages (Corbières, Catalans, Pointe Rouge).

Cette nouvelle répartition des missions sur les postes de secours a permis de créer **3 nouvelles patrouilles de police**, composées de 3 fonctionnaires en tenue chacune. **Ils ont pour mission exclusive de patrouiller, à pied ou en VTT, sur le secteur allant de la plage du Prophète à l'escalé Borély**, pour assurer la sécurité et la tranquillité des usagers du littoral et des baigneurs. Les horaires étendus de 11h à 22h permettent de mieux faire face aux problématiques de sécurité en fin de journée.

L'archipel du Frioul fait l'objet d'une attention particulière avec la mise en place de patrouilles de police dans les navettes maritimes et sur les îles, en particulier les jours de forte affluence.

A la demande du Maire de Marseille, la plage de Sormiou bénéficie d'un dispositif spécifique décidé par le ministère de l'intérieur et justifié par le caractère excentré et très fréquenté de cette calanque. A l'instar d'autres villes en France et pour la première fois à Marseille, la surveillance de Sormiou est confiée à un détachement de CRS, qui assurent à la fois le secours aux baigneurs et la sécurité sur la plage.

Des mesures d'accompagnement et une coordination étroite entre services

La coordination de l'ensemble des intervenants sur les plages est assurée par un pôle de commandement commun associant les effectifs de la DDSP et de la Ville de Marseille grâce au maintien d'un contact permanent sur le terrain entre les équipes engagées.

Des mesures qui s'ajoutent aux dispositions habituelles de prévention, médiation et sécurité renforcées lors de la saison estivale

Toutes les nouvelles patrouilles annoncées ci-dessus s'ajoutent au dispositif habituel de sécurisation renforcée du littoral marseillais au cours de la saison estivale.

De plus, les activités du Centre de loisirs jeunes (CLJ) de la police nationale sur la plage du Prophète et celle de Corbières se poursuivent dans les conditions habituelles grâce à la mise à disposition par la Ville de Marseille de locaux et de matériel.

Contacts presse

Ville de Marseille – presse@marseille.fr

Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône - pp13-communication@interieur.gouv.fr